

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-001033-196

DATE : 2 décembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S. (JB4644)

A.B.

Demandeur

c.

**LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE JOLIETTE
L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE JOLIETTE**

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVE

Mis en cause

JUGEMENT RECTIFIÉ

(Rectification du jugement du 30 octobre 2025 du nom du diocèse)

[1] **CONSIDÉRANT** le paragraphe 53 mentionnant le nom du Diocèse de Saint-Jean-Longueuil;

[2] **CONSIDÉRANT** que le nom du diocèse est erroné;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **RECTIFIE** le jugement rendu le 30 octobre 2025, le paragraphe 53 devant se lire :

53. En l'espèce, l'Entente de règlement vise toutes les personnes ayant été agressées sexuellement depuis 1940 sur le territoire du Diocèse de Joliette, par un ministre ordonné diocésain (évêque, prêtre, diacre), et/ou par un(e) préposé(e) laïc(que) sous la responsabilité des Défenderesses, à l'occasion de leurs fonctions.

[4] **LE TOUT**, sans frais de justice.



DONALD BISSON J.C.S.

Me Alain Arsenault, Me Virginie Dufresne-Lemire, Me Justin Wee et
Me Antoine Duranleau-Hendrickx
ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS SENCRL
Avocats du Demandeur A.B.

Me Marianne Ignacz et Me Anthony Franceschini
INF S.E.N.C.R.L./LLP
Avocats des Défenderesses La Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette
et L'Évêque catholique romain de Joliette

Me Ryan Mayele
Avocat du mis en cause Fonds d'aide aux actions collectives

Date d'audition : 9 septembre 2025